



PREFET DU DOUBS

**E L E C T I O N M U N I C I P A L E P A R T I E L L E
L A I S S E Y**

1 3 E T 2 0 N O V E M B R E 2 0 2 2

A L ' A T T E N T I O N D E S C A N D I D A T S

DEPOT DES CANDIDATURES

- Tous les candidats doivent déposer candidature en Préfecture pour le **1^{er} tour** de scrutin :
Lundi 24, Mardi 25, mercredi 26 octobre 2022 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
Jeudi 27 octobre 2022 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

- Si le nombre de candidats au 1^{er} tour est inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir, de nouveaux candidats pourront déposer leur candidature pour le **2nd tour** de scrutin :
Lundi 14 novembre 2022 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
mardi 15 novembre 2022 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

PIECES A FOURNIR

- Formulaire Cerfa n°14996-03
- Copie d'un justificatif d'identité du candidat
- Justificatifs de l'éligibilité indiqués au verso du formulaire Cerfa, selon votre situation (électeur dans la commune / électeur dans une autre commune / non inscrit sur une liste électorale).

ADRESSE DE DEPOT

**Préfecture du Doubs
Bureau des élections – n° 116
Espace Chamars – 3 avenue de la Gare d'Eau
BESANCON**

La candidature doit être déposée personnellement par le candidat, ou par son mandataire.
Un récépissé de dépôt sera délivré au déposant, par le bureau des élections, à réception de la candidature.
Aucun autre mode de transmission (par voie postale ou électronique) ne sera accepté.

Pour toute information complémentaire : pref-service-election@doubs.gouv.fr